

Réf : DCM/2016/n°3/8.2/20.01/3

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	28

Date de la convocation : 08.01.2016

Date de l'affichage : 14.01.2016

SEANCE DU 20 Janvier 2016

L'an deux mille seize,
Le VINGT JANVIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

OBJET :

**ADHESION AU RESEAU D'ECOUTE
ET D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT
DES PARENTS (REAAP)**

- Rapporteur : V. BONVICINI

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Alexandra BONNET à Fabrice LABARUSSIAS
Noémie CLAUDEL à JC CAMPOS

Gilles TRAUJLET à Pierre MAUMEJEAN
Amandine JACINTO à Cédric BONATO

Absent : Rachida BOUTEILLER

Secrétaire de séance : Sabine ROUS

Dans le cadre de son projet social 2014 – 2017 agréé par la CAF, le Centre social et culturel municipal développe un projet spécifique en direction des familles.

Ce projet développé sous l'intitulé « maison des familles » valorise prioritairement les rôles et les compétences des parents, veille à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant, favorise la relation entre les parents, ouvre son espace parents à tous les parents en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses. Ce projet s'inscrit également dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits commun intervenant dans l'appui à la parentalité.

L'adhésion au Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) nous permettra

- De donner davantage de lisibilité à nos actions parentalité sur l'ensemble du territoire départemental;
- De travailler en lien avec les autres acteurs qui mènent des actions dans le champ de la parentalité et d'en trouver une complémentarité;
- D'être informé des journées d'études, des formations, des ateliers... diffusés et/ou proposés par le REAAP et la possibilité d'y participer;
- D'apparaître sur le site du REAAP et de diffuser sur son forum ses savoirs faire et notamment ses calendriers.

L'adhésion est gratuite et se renouvelle chaque année par tacite reconduction.

Par cette adhésion, la mairie s'engage à inscrire ses actions dans le respect de la charte nationale et à diffuser l'information aux parents des actions menées dans le cadre du réseau, accepte de partager ses expériences pour que le réseau départemental soit un lieu de ressources, d'échange et de confrontation des savoir-faire, de faire part de l'évolution des besoins repérés.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 21.01.2016
- date d'affichage : 21.01.2016